Mémorial de la SHOAH
Musée, Centre de documentation

DOSSIER DE PRESSE

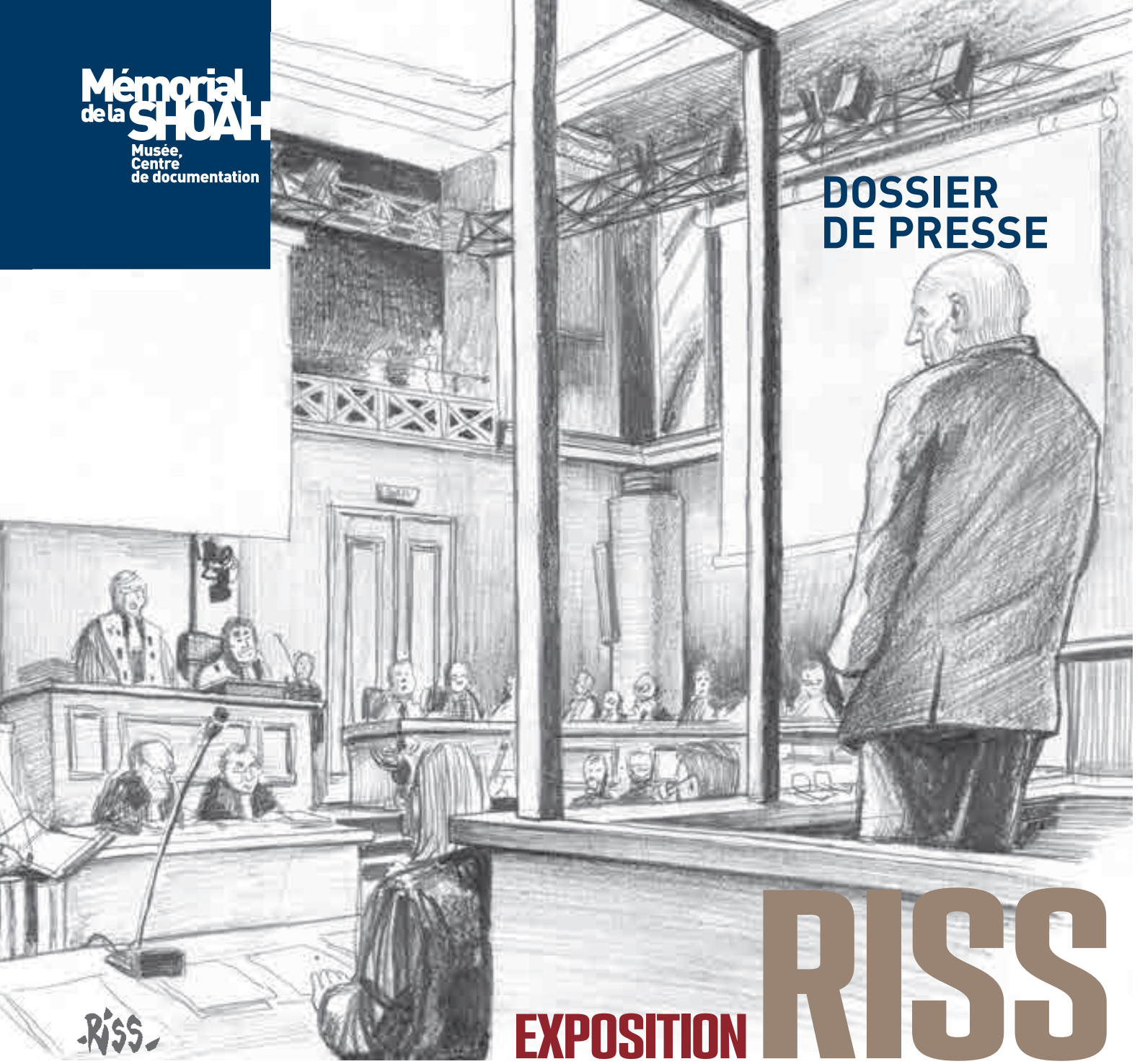

EXPOSITION RISS

LE PROCÈS PAPON

DU 19 OCTOBRE 2023 AU 3 MARS 2024

ENTRÉE GRATUITE

Maurice Papon face à la cour, le 12 novembre 1997 ©Riss

GOUVERNEMENT Liberté Égalité Fraternité · Fondation pour la Mémoire de la Shoah · DILCRAH · VILLE DE PARIS · SNCF · CHARLIE HEBDO · TOUTE L'HISTOIRE · france•tv

Mémorial de la Shoah
17, rue Geoffroy l'Asnier 75004 Paris
www.memorialdelashoah.org

Seul procès d'un fonctionnaire de Vichy pour crimes contre l'humanité, le procès Papon (1997-1998) a marqué son époque. Envoyé spécial de Charlie Hebdo *à Bordeaux, Riss en a donné l'un des rares reportages complets, et le seul qui soit illustré.*

La force de ces croquis, c'est d'abord le regard de leur auteur, l'œil du caricaturiste qui sait capter la force et l'émotion de telle déposition, le ridicule de tel témoin de moralité ou la comédie jouée par l'accusé tout au long des débats.

Sauf exception, Riss ne s'intéresse pas aux à-côtés du procès. On est enfermé, avec lui, dans la salle d'audience, et toujours du côté des victimes.

Laurent Joly
commissaire scientifique de l'exposition

SOMMAIRE

Riss : le procès Papon | 03

Parcours de l'exposition | 04

Commissariat de l'exposition | 23

Autour de l'exposition | 24

Trois questions à Riss | 25

Le Mémorial de la Shoah | 27

Informations pratiques & contacts

RISS : LE PROCÈS PAPON

Du 19 octobre 2023 au 3 mars 2024

Entrée gratuite

D'octobre 1997 à avril 1998, Maurice Papon (1910-2007), ex-secrétaire général de la préfecture de Gironde sous l'Occupation, est jugé à Bordeaux et condamné à dix ans de réclusion pour complicité de crimes contre l'Humanité.

Jusqu'alors, seuls deux procès pour crimes contre l'Humanité s'étaient tenus en France : contre le gestapiste Barbie en 1987 puis le milicien Touvier en 1994, tous deux condamnés à perpétuité. Avec Papon, grand commis de l'État et ministre sous Giscard d'Estaing, c'est un accusé inhabituel qui se retrouve sur le banc d'infamie. Mis en cause dès 1981 par *Le Canard enchaîné* pour son rôle dans la déportation des Juifs de Bordeaux, l'ancien ministre est finalement renvoyé devant la cour d'assises près de seize ans après le dépôt des premières plaintes…

Premier procès, et à jamais le seul, d'un fonctionnaire de Vichy pour crimes contre l'Humanité, le procès Papon est aussi, symboliquement, le dernier procès de l'épuration.

De ce procès hors norme, Riss, envoyé spécial de *Charlie Hebdo* à Bordeaux, a donné l'un des rares reportages complets (les journalistes ayant suivi, comme lui, toutes les audiences se comptent sur les doigts de la main), et le seul qui soit illustré.

La force de ces croquis – **plus de 600 planches originales, dont une soixantaine exposée ici** –, c'est d'abord le regard de leur auteur, l'œil du caricaturiste qui sait capter la force et l'émotion de telle déposition, le ridicule de tel témoin de moralité ou la comédie jouée par l'accusé tout au long des débats.

Sauf exception, Riss ne s'intéresse pas aux à-côtés du procès, au climat malsain qui a pu l'entourer. On est enfermé, avec lui, dans la salle d'audience, et toujours du côté des victimes.

PARCOURS DE L'EXPOSITION

1. LES PROTAGONISTES

Maurice Papon (1910-2007) - accusé

Il naît le 3 septembre 1910 en Seine-et-Marne dans une famille de notables.
Son père, notaire et industriel, sera maire de Gretz-Armainvilliers de 1919 à 1937. Après des études supérieures à Paris, Maurice Papon entre au ministère de l'Intérieur en 1935. Puis, il devient secrétaire général de la préfecture de la Gironde de 1942 à 1944. Après la guerre, il est notamment préfet de police de Paris (1958-1966). Député (1968) et trésorier du parti gaulliste, il est ministre du Budget depuis trois ans lorsque *Le Canard enchaîné* (6 mai 1981) révèle son rôle dans la déportation des Juifs...

Jean-Louis Castagnède (1945-2007) – président de la cour

Conseiller aux cours d'appel de Toulouse puis de Bordeaux, il est président de chambre depuis 1994, lorsqu'il est chargé de présider le tribunal jugeant Maurice Papon. Riss rend hommage à sa maîtrise du dossier et à sa manière, courtoise et ferme, de mener les débats. Étrange coup du destin, celui qui est devenu conseiller à la Cour de cassation en 2003 meurt soudainement en février 2007, quelques heures à peine après Papon...

Jean-Marc Varaut (1933-2005) – avocat de l'accusé

Avocat depuis 1956, il est aussi militant politique (à l'extrême droite royaliste puis au sein de la droite libérale) et essayiste.
Publié en 1995, *Le Procès Pétain* (éditions Perrin) s'inspire ainsi de la thèse du « *bouclier* » : si, « *à charge* », Vichy a imposé un statut des juifs inique, « *à décharge* » il a réussi à limiter la « *solution finale* » et à épargner les juifs français, argumente l'avocat... Bien que son client tienne à sa respectabilité gaulliste, Me Varaut ne va pas hésiter à défendre ce point de vue durant le procès de Maurice Papon.

Gérard Boulanger (1948-2018) – avocat de parties civiles

Avocat à Bordeaux depuis 1977, syndicaliste et membre du comité central de la Ligue des droits de l'homme, il dépose les premières plaintes contre Maurice Papon en décembre 1981 pour Maurice-David Matisson et plusieurs membres de la famille de celui-ci. En 1997, il représente 27 parties civiles et sera l'un des principaux avocats du procès Papon, auquel il a consacré quatre ouvrages.

Joë Nordmann (1910-2005) – avocat de parties civiles

Avocat à Paris depuis 1930, communiste, résistant, il fonde le Front national des juristes (1941). Après la guerre, il est notamment membre de la commission d'épuration de la Magistrature et assiste au procès de Nuremberg. À l'origine du procès Touvier, l'avocat communiste est, avec Me Alain Lévy, l'un des représentants de la Fédération nationale des déportés et internés résistants et patriotes (FNDIRP) lors du procès Papon.

Michel Zaoui (né en -) – avocat de parties civiles

Avocat à Paris depuis 1969, il débute sa carrière aux côtés de Gisèle Halimi. Militant des droits de l'homme, il est l'un des rares avocats à avoir pris part aux trois procès de crimes de l'Humanité engagés en France (Barbie, Touvier, Papon). Il représente plusieurs associations, dont l'Amicale des déportés d'Auschwitz et des camps de Haute-Silésie, et se fait le théoricien du « crime de bureau ».

Arno Klarsfeld (né en 1965) – avocat de parties civiles

Fils des célèbres militants de la mémoire Beate et Serge Klarsfeld, il devient avocat en 1988. Lors du procès Touvier (1994), il se singularise en plaidant la « vérité historique » contre l'efficacité judiciaire. À Bordeaux, il se démarque à nouveau des autres avocats et choque nombre de parties civiles et d'observateurs (dont Riss) en plaidant pour une peine « intermédiaire », adaptée aux responsabilités réelles de Papon.

Portraits du président Castagnède, de Me Rouxel et Me Varaut, avocats de Maurice Papon et de Me Klarsfeld, avocat de parties civiles, le 6 janvier 1998
Riss
Crayon gras sur papier
42 x 29,6 cm
© Riss

Michel Slitinsky (1925-2012) – partie civile

Le 19 octobre 1942, à Bordeaux, il échappe de justesse à une rafle en s'enfuyant par les toits. Son père est arrêté. Âgé de 17 ans, il entre dans la résistance. Après la guerre, il porte plainte contre les policiers ayant tenté de l'arrêter. Il est débouté. Devenu historien autodidacte et militant de la mémoire, c'est lui qui, en 1981, transmet au *Canard enchaîné* les documents à l'origine de l'affaire Papon.

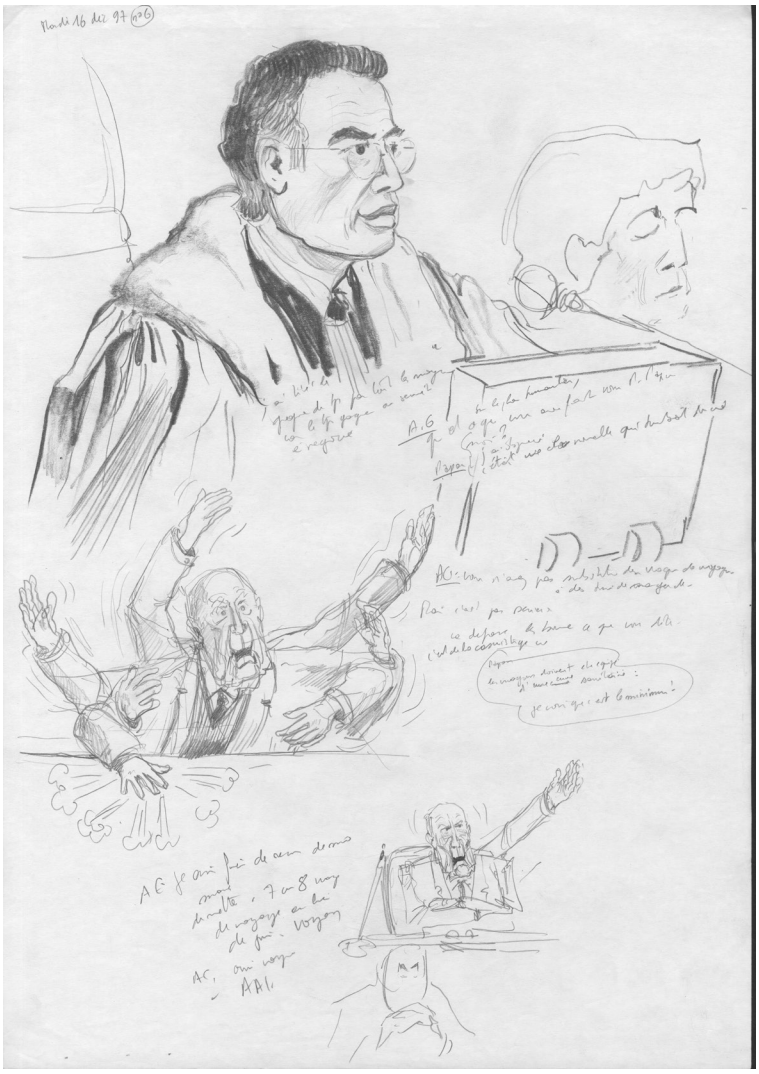

La président Jean-Louis Castagnède, le 16 décembre 1997
Riss
Crayon gras sur papier
41,8 x 29,6 cm
© Riss

2. LE DÉROULÉ DU PROCÈS

2.1. Maurice Papon, un fonctionnaire de Vichy accusé de crime contre l'humanité

Placé en détention à la veille du procès qui commence le 8 octobre 1997, hospitalisé deux jours plus tard pour problème cardiaque, Maurice Papon obtient le 10 octobre 1997 de comparaître libre. Les parties civiles sont scandalisées.
Le procès reprend dans une atmosphère houleuse. Après une journée et demie où les greffières se relaient pour lire l'acte d'accusation, on examine la personnalité et la biographie de l'accusé. Papon retrace sa vie, sa carrière, puis les avocats des parties civiles l'interrogent. Son rôle dans les évènements d'octobre 1961 est longuement abordé (120 algériens tuées par la police lors d'une manifestation).

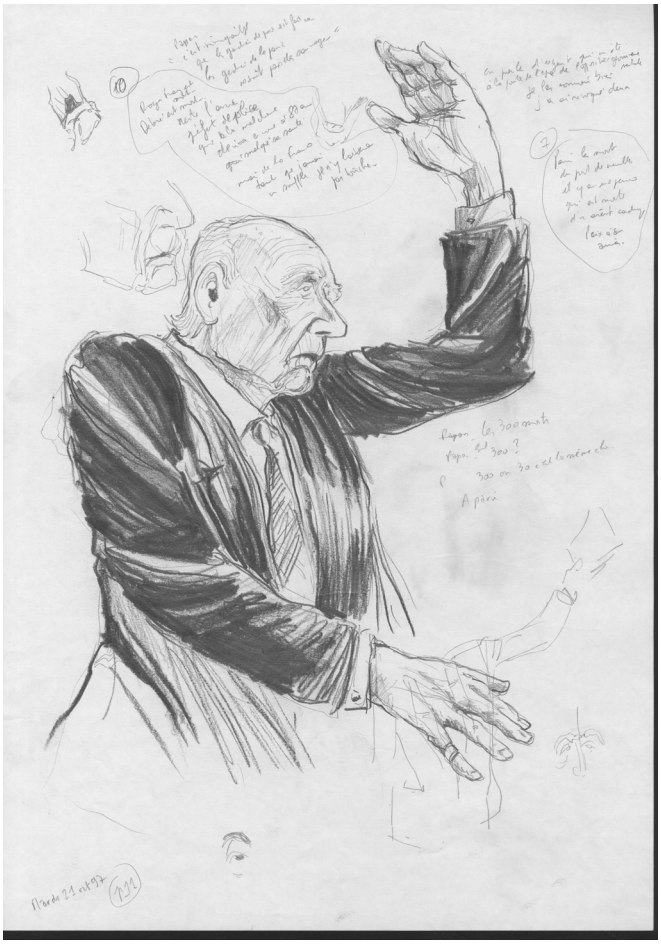

Maurice Papon, les 21 octobre 1997
Riss
Crayon gras sur papier
29,6 x 42 cm
© Riss

Travaillant le personnage de Maurice Papon, son profil et sa gestuelle, Riss le cerne très vite admirablement.

2.2. Le défilé des témoins de moralité

À partir du 16 octobre 1997, et pendant plusieurs jours, les témoins de moralité défilent à la barre : des anciens collègues de Maurice Papon, un vague ami juif de jeunesse, deux anciens Premiers ministres (Pierre Messmer et Raymond Barre), des académiciens… Riss peut donner libre cours à ses talents de caricaturiste, traquant le ridicule ou l'indécence de certaines dépositions, qui font le panégyrique de l'accusé, en appellent à la « réconciliation des Français », minorent la réalité de la politique antijuive de Vichy ou délégitiment la parole des victimes.

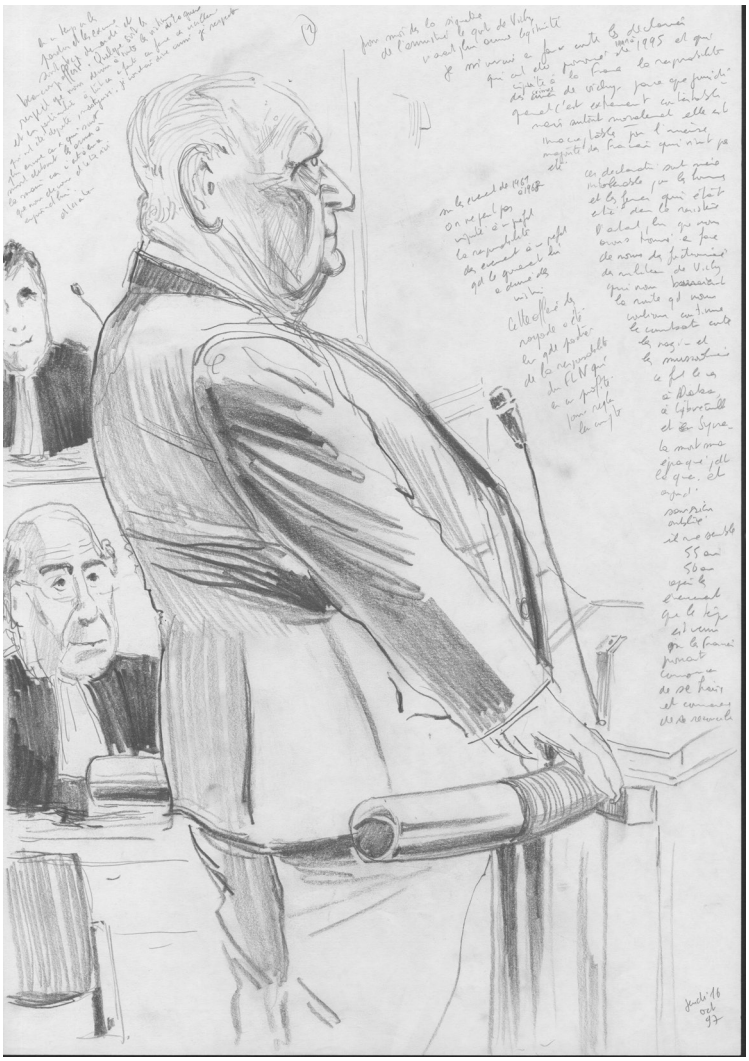

Pierre Messmer, le 16 octobre 1997
Riss
Crayon gras sur papier
29 x 41,8 cm
© Riss

Dès le 16 octobre, et tout au long du procès, un conflit mémoriel oppose les « héros » de la résistance aux « martyrs » juifs. Riss ne manque pas de relever, ainsi, les paroles indignes de Pierre Messmer (1916-2007) à l'égard des victimes de la Shoah (que la grande presse nationale s'est pudiquement abstenue de reproduire) ou les envolées d'un Maurice Druon (1918-2009) en grande représentation.

2.3. La parole est aux historiens

Après une suspension de huit jours (l'accusé souffrant d'une bronchite infectieuse), les débats reprennent le 31 octobre 1997 avec l'audition des témoins historiens. L'audition d'experts, de « *sachants* » selon le jargon judiciaire, est une chose courante dans les tribunaux. Cela n'empêche pas la défense de Maurice Papon de s'indigner de la présence de l'historien américain Robert Paxton. Riss montre remarquablement les deux facettes de cette semaine d'histoire. D'un côté, le calme studieux – ainsi cette vue superbe du tribunal lors de l'audition de Marc Olivier Baruch. De l'autre, la cacophonie et les invectives…

2.4 Le service Juif de la préfecture de la Gironde

En zone occupée, la publication, à l'automne 1940, d'ordonnances allemandes prescrivant un recensement des Juifs puis jetant les bases d'une spoliation de leurs biens implique les préfectures au premier chef. Elles sont chargées d'appliquer ces ordonnances. La dénomination *service des Affaires (ou Questions) juives* apparaît dans les organigrammes, en Gironde, comme dans la plupart des préfectures. Des fichiers de recensement sont établis. Des commissions spéciales de spoliation sont instituées.

En 1942, l'avènement de Pierre Laval au poste de chef de gouvernement s'accompagne d'un renforcement des missions antisémites confiées à l'administration préfectorale. Sous l'autorité du chef de la police de Vichy, René Bousquet, il s'agit désormais, au nom de la politique de collaboration et dans la logique de l'antisémitisme xénophobe propre au régime pétainiste, de livrer des dizaines de milliers de Juifs étrangers à l'occupant. C'est dans ce contexte que Maurice Papon est nommé secrétaire général de la préfecture de la Gironde, un poste de facto très politisé…

2.5 Les crimes contre l'humanité reprochés à Maurice Papon

La déportation de Léon Librach

Après de longues audiences consacrées au défilé des témoins puis à l'examen des responsabilités administratives de Maurice Papon, la cour se penche à partir du 10 décembre 1997 sur les crimes contre l'Humanité reprochés à l'accusé. Le premier concerne la déportation de Léon Librach. Le cousin de celui-ci, Hertz Librach (1924-2007), est partie civile dans le procès. Bien que français, Léon Librach, interné pour franchissement de la ligne de démarcation, a été envoyé à Mérignac puis transféré à Drancy sur ordre des services de Papon. Déporté à Auschwitz (18 septembre 1942), il n'est pas revenu. « *Le seul donneur d'ordre est Maurice Papon* », insistera le procureur général Desclaux dans son réquisitoire, et la « *séquestration* » de Léon Librach sera l'une des charges retenues par les jurés lors du verdict.

Le convoi du 18 juillet 1942

La rafle des Juifs étrangers dans la nuit du 15 au 16 juillet 1942 et le convoi Bordeaux-Drancy qui a suivi deux jours plus tard (172 déportés) sont parmi les charges les plus lourdes pesant sur Maurice Papon. Dès le 3 juillet 1942, le secrétaire général de la préfecture de la Gironde écrivait : « *L'exécution de ces mesures dans le laps de temps imposé est difficile, mais possible*. » La suite, adaptation au plan local des décisions prises à Paris entre Bousquet et les chefs de la police allemande, fut un modèle d'efficacité bureaucratique et policière. Du 12 au 18 décembre 1997, les audiences sont consacrées à ce moment dramatique de l'été 1942.

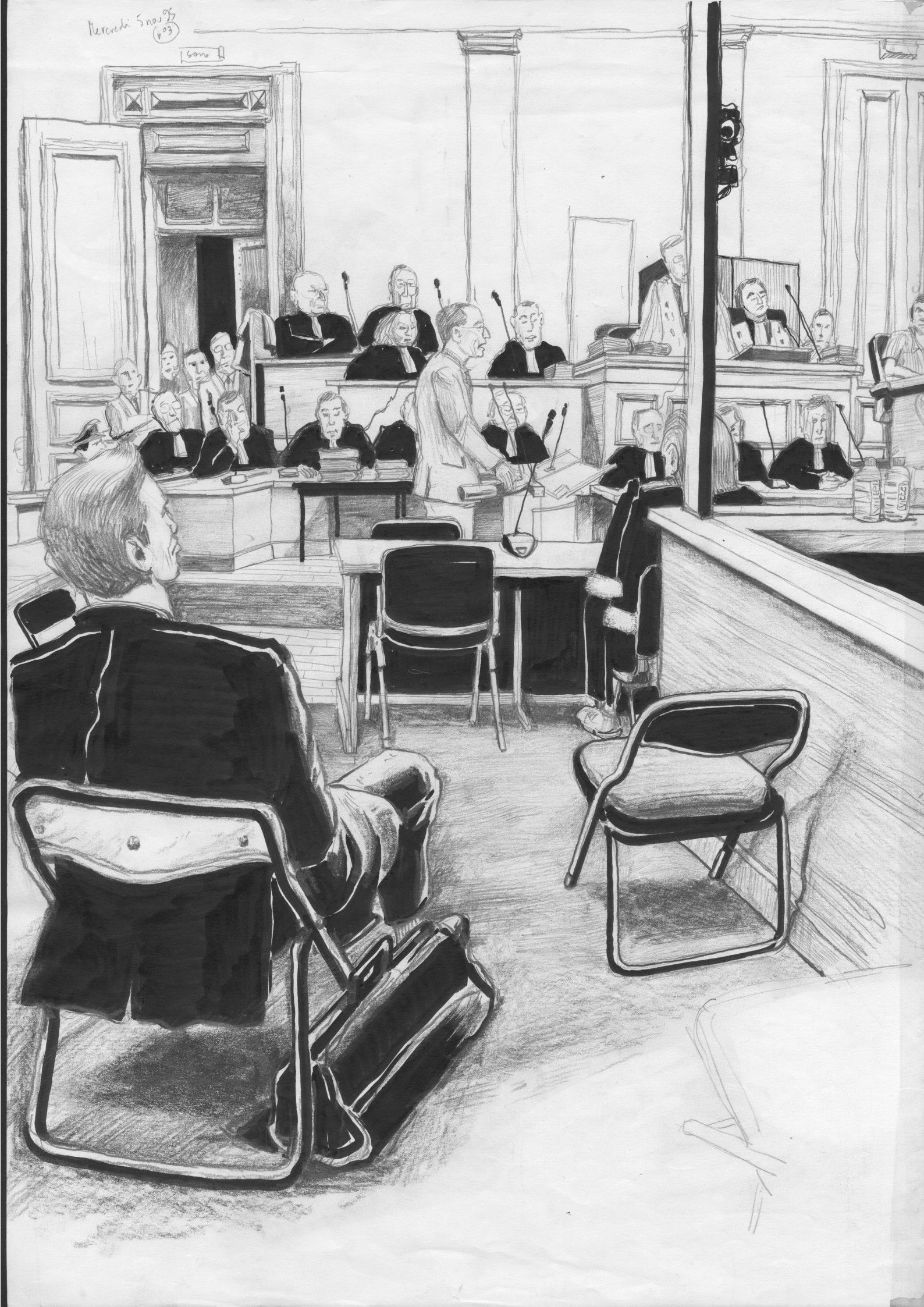
Mercredi 5 nov 95
#03
SONO
VITELLI
VITELLI

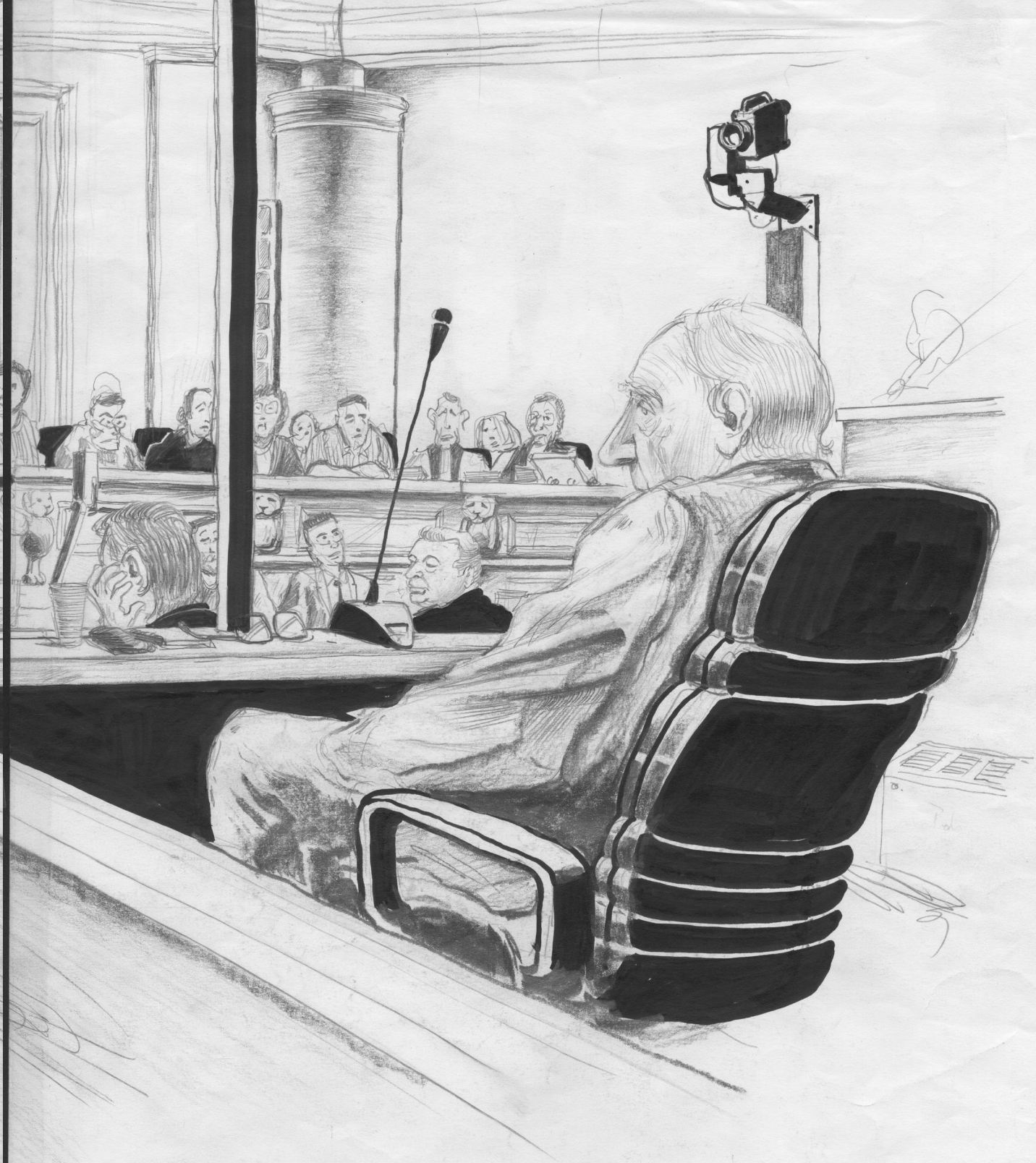

Audition de Marc Olivier Baruch, le 5 novembre 1997
Riss
Crayon gras et feutre sur papier
plié : 42,1 x 29,6 cm
déplié : 42,1 x 58,6 cm
© Riss

À la barre, l'historien et haut fonctionnaire Marc Olivier Baruch, auteur de *Servir l'état français*.
Lors de son audition, il cite notamment de nombreux cas de fonctionnaires qui ont refusé d'obéir et qui n'ont eu pour toute sanction que des mutations dans des placards dorés.
Dans ce dessin, Riss combine pour la première fois le crayon et le feutre.

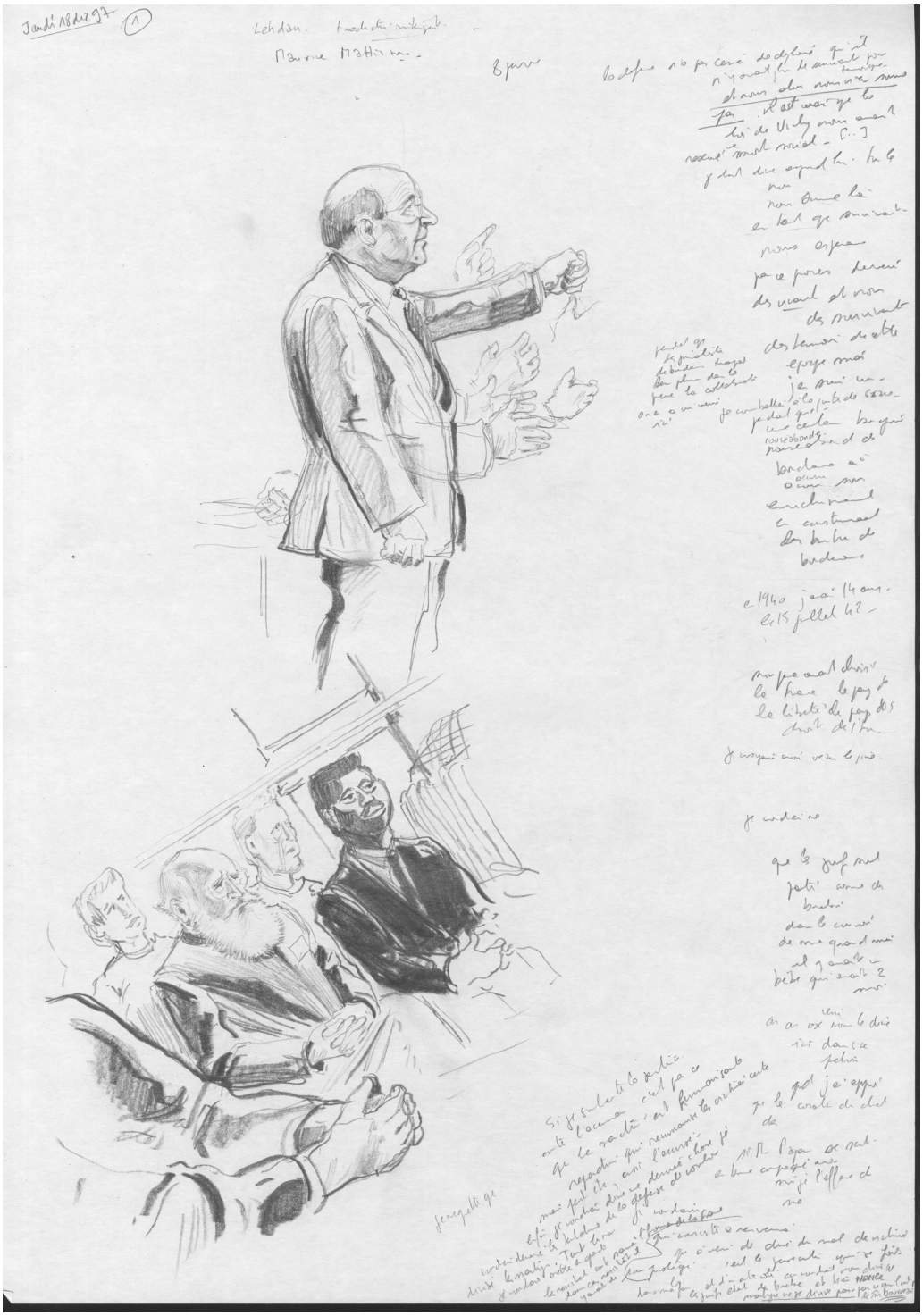

Maurice-David Matisson pendant son témoignage, le 18 décembre 1997
Riss
Crayon gras sur papier
42,1 x 29,6 cm
© Riss

Âgé de 16 ans en 1942, Maurice-David Matisson (1926-2000) est le premier à avoir porté plainte contre Maurice Papon en 1981. Le 18 décembre 1997, il est à la barre pour évoquer son destin familial : avec ses parents, il a réussi à échapper à la rafle du 15-16 juillet 1942, mais plusieurs membres de sa famille furent pris et déportés.

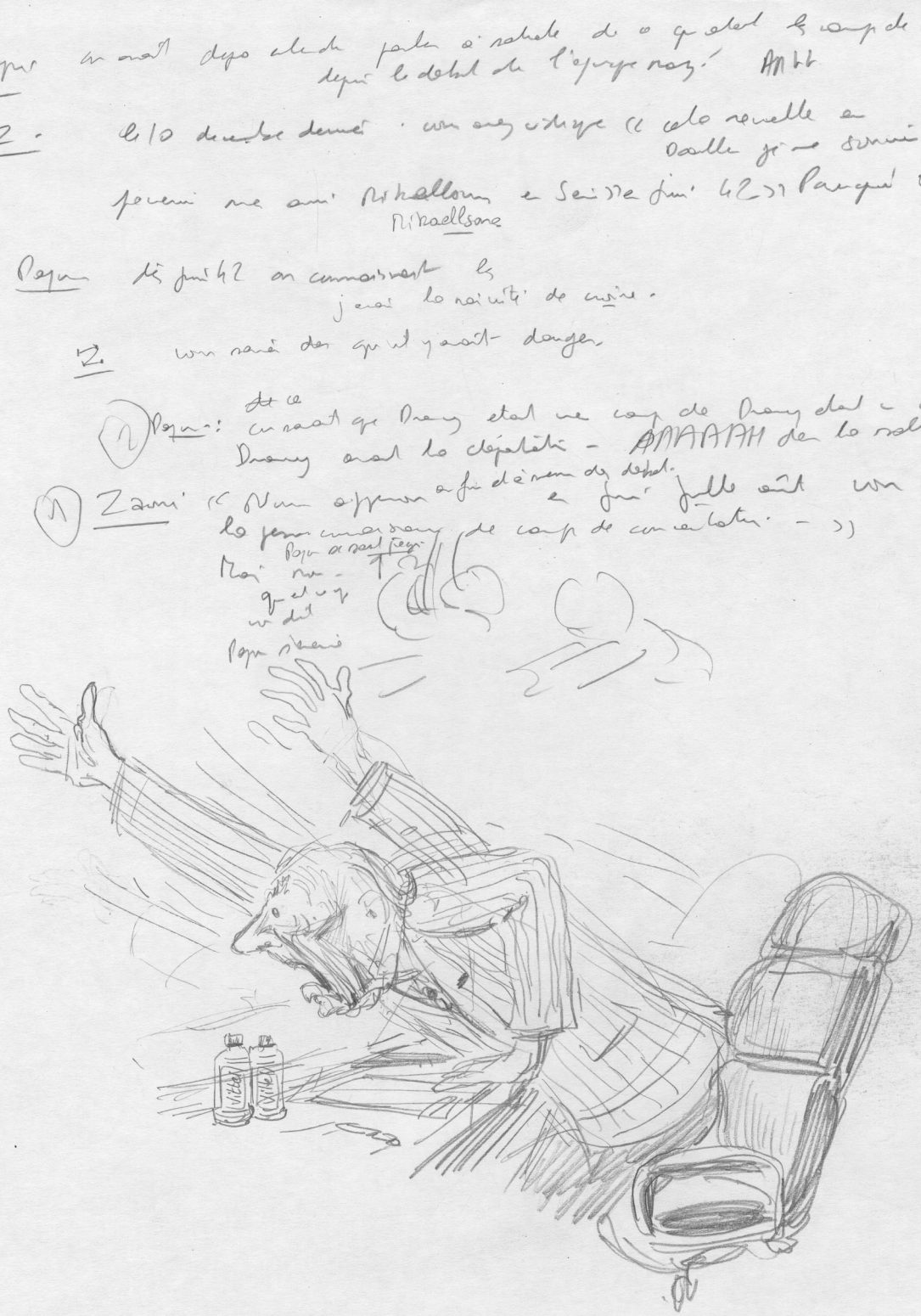

Maurice Papon s'énervant pendant l'interrogatoire de Me Zaoui, le 18 décembre 1997
Riss
Crayon gras sur papier
42 x 29,6 cm
© Riss

Lors de l'audience du 18 décembre 1997, les avocats interrogent Maurice Papon sur ce qu'il savait du sort des juifs envoyés à Drancy. La question, centrale, obsédante, traverse tout le procès. L'accusé s'étant mensongèrement attribué le mérite d'avoir épargné une fillette de trois ans, il est pris au piège par Me Zaoui : c'est donc qu'il savait que Drancy était un camp avant la déportation, que le pire était à craindre...
La colère de Papon éclate.

Le convoi du 26 août 1942

Le 23 décembre 1997, commence l'examen du convoi Bordeaux-Drancy du 26 août 1942. À son bord, il y avait 444 Juifs, dont 57 enfants.
Rarement les responsabilités de Maurice Papon et de ses services n'auront été cernées d'aussi près. La diffusion d'une facture de taxi, liée à la recherche par la préfecture de quatre enfants juifs hébergés à Branne et à Saint-Michel-de-Fronsac (115 kilomètres parcourus !), marque plus particulièrement les esprits. Interrompu jusqu'au 5 janvier 1998, le procès reprend avec les dépositions saisissantes de victimes, parmi lesquelles Léon Zyguel, l'un des rares rescapés du convoi du 26 août 1942.

Le convoi du 21 septembre 1942

Le 12 janvier 1998, le tribunal examine le cas de Marie Reille (1915-1989), victime du convoi du 21 septembre 1942. Cette affaire n'est pas reprochée à Maurice Papon, mais, outre son caractère exceptionnel, elle est symptomatique du zèle de son subordonné aux « *affaires juives* » Pierre Garat. Née (Silva) d'un père juif et d'une mère non-juive, épouse d'un non-Juif, Mme Reille n'a dû qu'à l'acharnement de Garat d'être classée comme juive, arrêtée et déportée. Son mari réussit à faire intervenir un ami travaillant au commissariat général aux Questions juives. À en croire le témoignage laissé par Marie Reille, à son arrivée à Auschwitz, les autorités avaient été averti de l'erreur. Rapatriée, avec fleurs et excuses des Allemands, et de retour à Bordeaux en décembre 1942, elle serait venue faire un scandale dans le bureau de Garat !

Le convoi du 26 octobre 1942

Comme les deux convois précédents, le convoi Bordeaux-Drancy du 26 octobre 1942, comprenant 128 Juifs raflés une semaine plus tôt, est l'un des principaux crimes contre l'Humanité reprochés à Maurice Papon. Une fois de plus, son subordonné Pierre Garat avait fait flèche de tout bois afin de satisfaire l'occupant et d'atteindre les quotas : parmi les 128 victimes envoyées à Drancy se trouvaient une quarantaine de Juifs français... L'examen de ce convoi occupe les audiences des 15 au 22 janvier 1998, dans un environnement médiatique de plus en plus vicié qui n'échappe pas à Riss.

Michel Slitinsky le 21 janvier 1998
Riss
Crayon gras sur papier
41,9 x 29,6 cm
© Riss

C'est l'un des moments forts du procès. Les 21 et 22 janvier 1998, Michel Slitinsky est à la barre pour raconter les souffrances des siens et ses combatsa militants. Me Vuillemin, l'un des avocats de Maurice Papon, prend prétexte d'erreurs de détail dans son livre *L'Affaire Papon* (1983) pour l'accuser d'être « un faussaire » ! La manœuvre est grossière, mais la presse va en faire son miel, au grand désarroi de Riss et des personnes qui suivent attentivement le procès et savent ce qu'il en est...

Mercredi 21 janvier 98

(3)

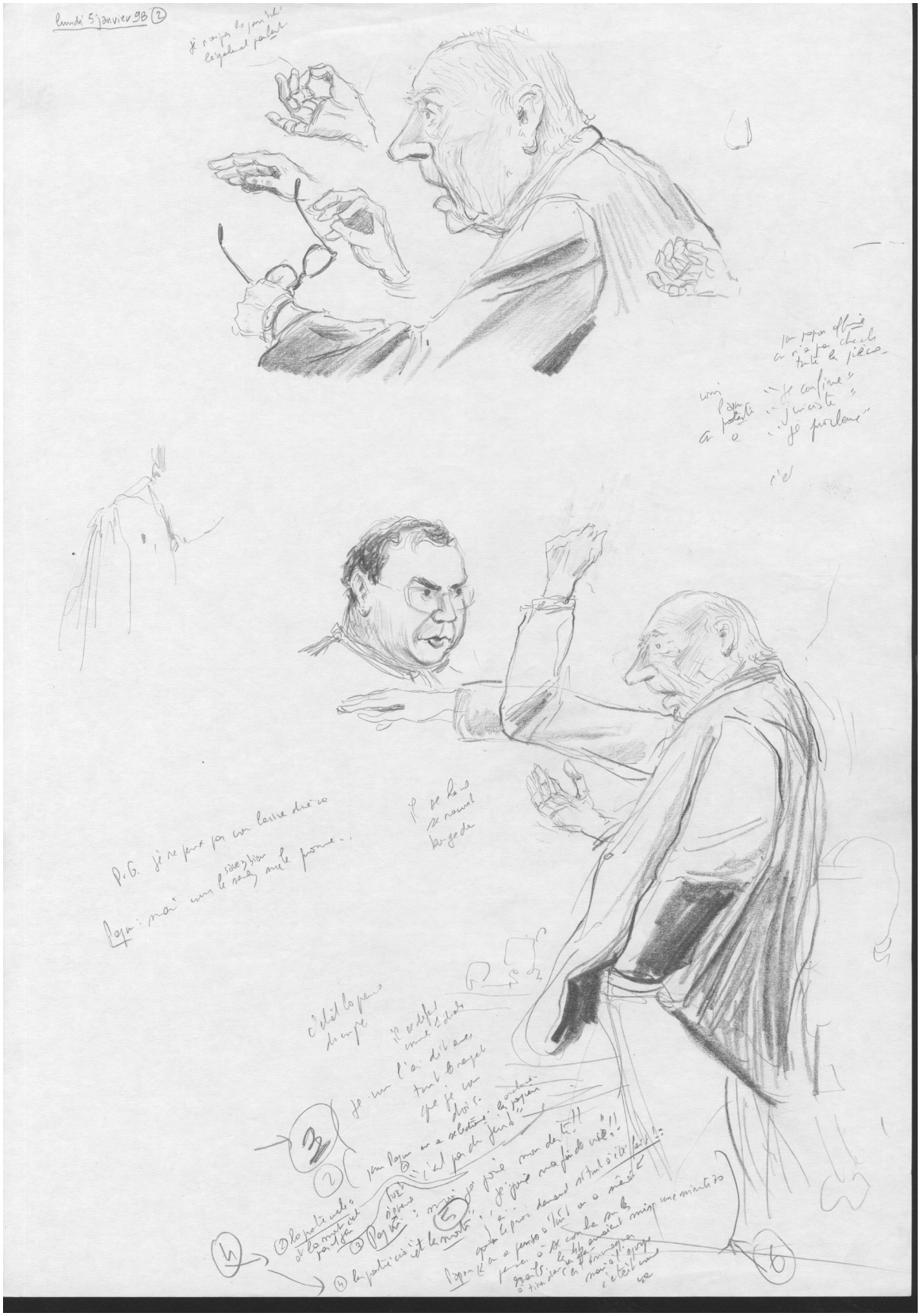

Maurice Papon lors de son interrogatoire par le procureur, le 5 janvier 1998
Riss
Crayon gras sur papier
42,1 x 29,9 cm
© Riss

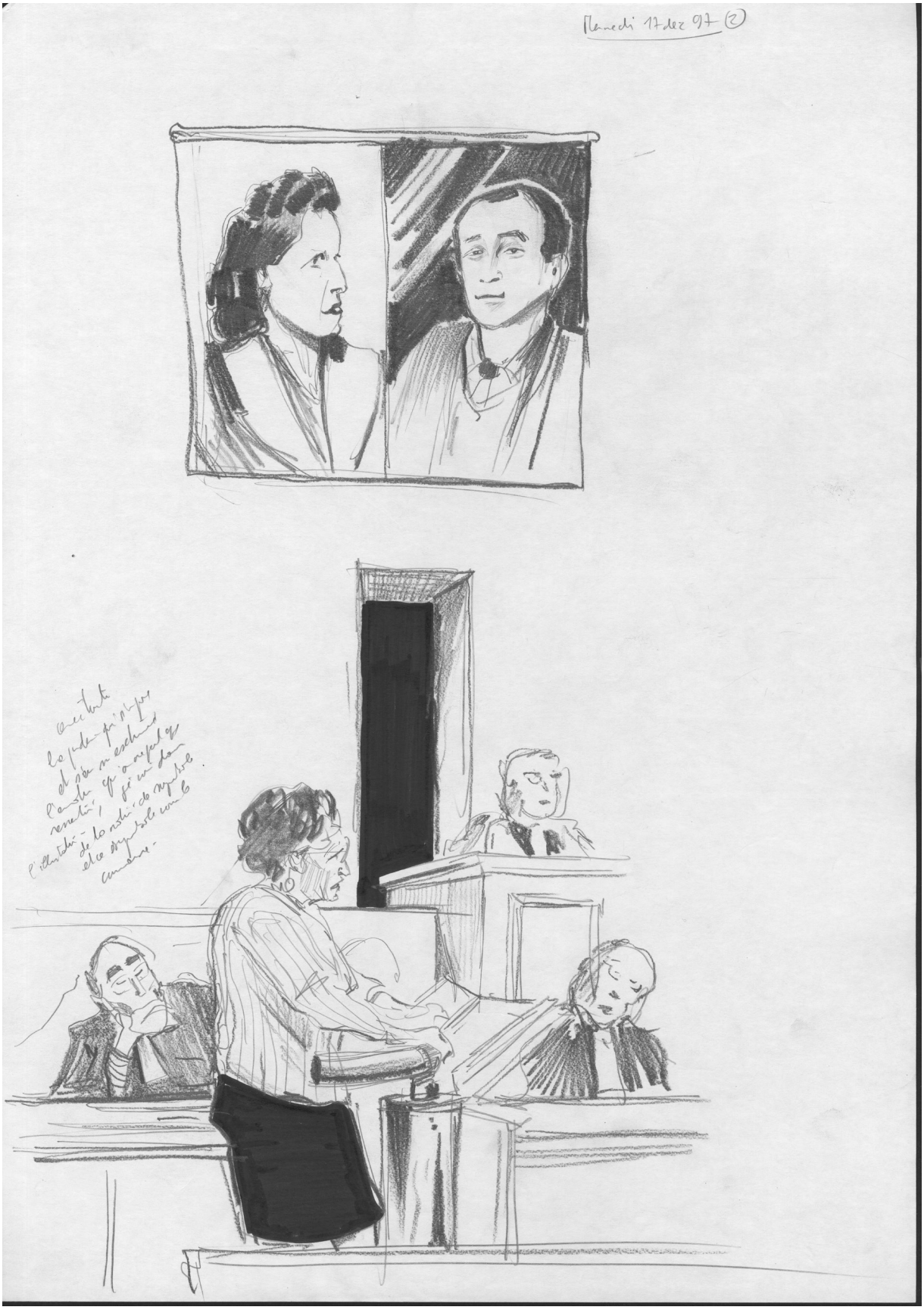

Eliane Dommange pendant sa déposition, le 17 décembre 1997
Riss
Crayon gras sur papier
41,8 x 29,6 cm
© Riss

Arrêtée avec ses parents alors qu'elle n'avait que 8 ans, Eliane Dommange échappe par miracle à la déportation. Pas ses parents qui ne reviendront pas. À sa demande, le Président accepte que leurs photos soient projetées sur les trois grands écrans installés dans la salle.

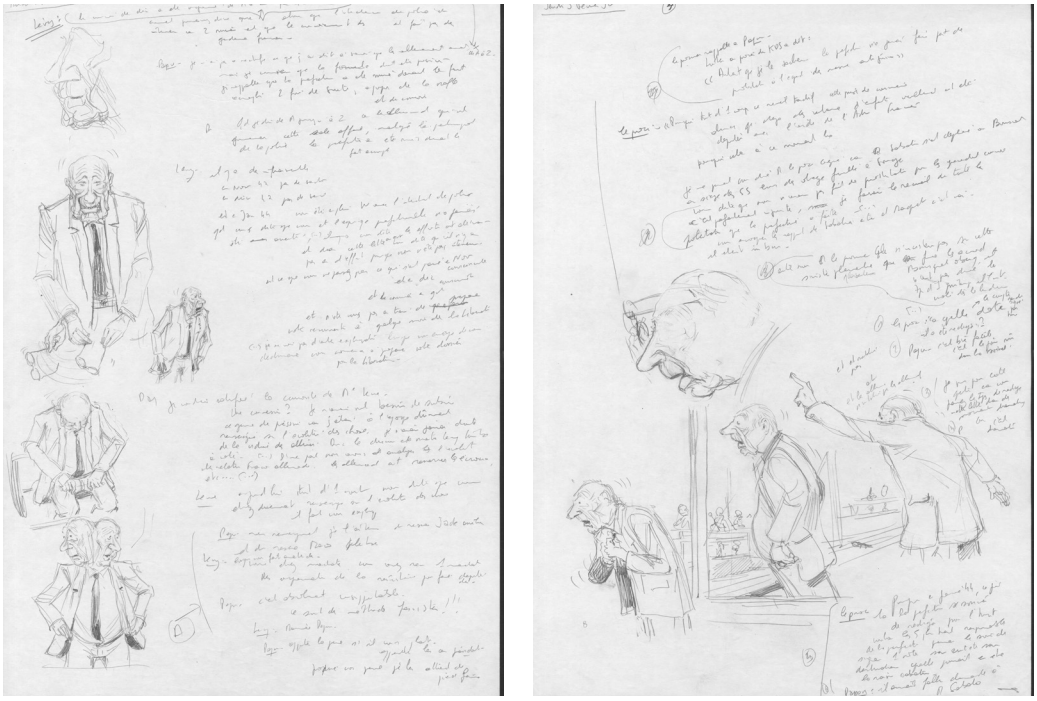

Attitudes de Maurice Papon, octobre 1997 – avril 1998
Riss
Crayon gras sur papier
42 x 29,9 cm et 42 x 29,8 cm
© Riss

Malgré des problèmes de santé qui vont entrainer plusieurs interruptions du procès, Maurice Papon va se montrer tout au long des débats alerte et combatif. Caricaturiste pénétrant, Riss croque l'accusé en vieux cabot arrogant, égotiste et sournois, qui passe, selon les situations, de la colère indécente à la compassion affectée, mais ramène toujours tout à lui et dramatise le moindre incident.

Le convoi du 30 décembre 1943

Le convoi Bordeaux-Drancy du 30 décembre 1943 ne sera finalement pas retenu contre Maurice Papon. À son bord, se trouvaient 133 Juifs, dont 37 enfants. La rafle avait eu lieu dix jours plus tôt. Elle avait été exécutée directement par des policiers allemands assistés d'inspecteurs de l'antenne locale de la police du commissariat général aux Questions juives (la SEC). Les 29 janvier et 2 février 1998, la cour tente de comprendre le lien entre les listes de la SEC et celles de la préfecture de la Gironde, tandis que Maurice Papon tente, une nouvelle fois, perfidement de mettre en cause le grand rabbin Cohen (1876-1976), rabbin de Bordeaux à l'époque…

Le convoi du 12 janvier 1944

Le convoi Bordeaux-Drancy du 12 janvier 1944 symbolise l'abandon des Juifs français par Vichy. Avec les convois de juillet, août et octobre 1942, il fera partie des crimes finalement retenus contre Maurice Papon. À son bord se trouvaient 364 Juifs dont une cinquantaine d'enfants.

Le 10 janvier 1944, la police allemande ordonne une rafle à Bordeaux. Avisés vers 13 heures, les bureaucrates de la préfecture tergiversent. Finalement, de Vichy, on leur demande de s'exécuter. Ce qu'ils font avec une efficacité redoutable. À partir de 20 heures, l'opération commence. Plus de la moitié des personnes visées – des Juifs français, qui se pensaient à l'abri des rafles – seront arrêtées et déportées.

Le convoi du 13 mai 1944

L'examen du convoi Bordeaux-Drancy du 13 mai 1944 (62 victimes), qui ne sera pas retenu contre Maurice Papon, est l'occasion de revenir sur le point crucial de « *ce qu'on savait* ». En mai 1944, pouvait-il y avoir un doute sur le sort fatal qui attendait les déportés ? À l'instar des avocats, le président abat ses dernières cartes : un homme comme Papon, lié à la Résistance depuis 1943, devait savoir ce qu'il en était…

2.6 Papon, la résistance et l'épuration

En février 1998, la plupart des audiences du procès sont consacrées à l'examen des titres de résistant de Maurice Papon au sein du réseau Jade-Amicol (dont Me Boulanger parvient à démontrer qu'ils se réduisent à peu de chose) puis au problème de l'épuration. À nouveau, les témoins de moralité défilent à la barre. Riss s'en donne à coeur joie, croquant les envolées les plus ridicules de ces anciens résistants fébriles et solennels venus défendre Papon. « *Juifs, mes frères, je vous demande de ne pas tolérer qu'on condamne Papon. Tous les résistants vous le demandent* », s'exclame ainsi le dernier survivant du « *réseau du musée de l'Homme* » !

2.7. Les plaidoiries et le réquisitoire

Du 9 mars au 17 mars 1998, 24 avocats vont se succéder pour les plaidoiries des parties civiles : de Me Boulanger (plus de six heures), jusqu'à Me Zaoui. Les observateurs vont plus particulièrement retenir les plaidoiries de Me Jakubowicz, axée sur le thème « *Il savait !* », de Me Zaoui, théoricien du « *crime de bureau* », et d'Arno Klarsfeld, le seul à ne pas réclamer la perpétuité, mais une peine « *intermédiaire* ». Exceptionnellement, le réquisitoire est à deux voix, l'avocat général Robert laissant au procureur général Desclaux le soin de demander « *vingt ans* ».

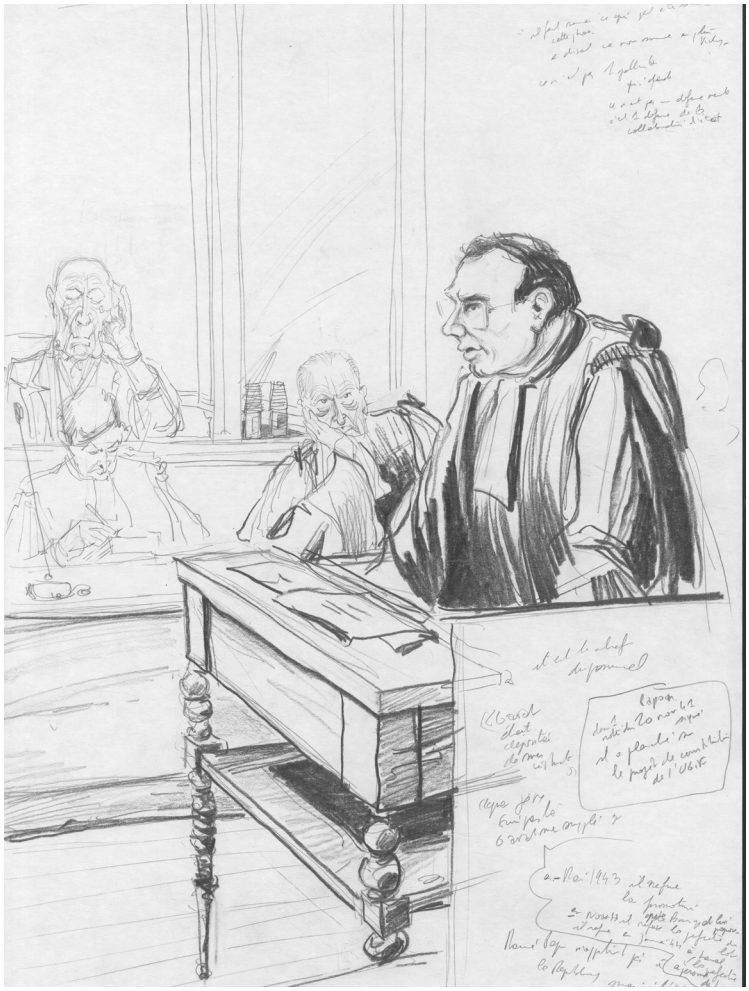

Me Boulanger lors de sa plaidoirie, le 9 mars 1998
Riss
Crayon gras sur papier
42,2 x 29,6cm
© Riss

Me Boulanger, qui a déposé les premières plaintes contre Maurice Papon en décembre 1981 et s'est battu pendant 16 ans pour que le procès ait lieu, plaide le premier.

2.8. Le verdict

Le 2 avril 1998, Maurice Papon est condamné à dix ans de prison pour complicité de crimes contre l'Humanité. Les jurés ont délibéré pendant 19 heures et répondu à 764 questions. Les charges pour complicité d'assassinat des Juifs déportés à Auschwitz ne sont pas retenues ; on reproche à l'ancien secrétaire général de la préfecture de la Gironde d'avoir apporté un « concours actif » à l'arrestation, à la séquestration et au transfert à Drancy d'une cinquantaine de victimes (quatre convois). Au grand dam de Riss et de la plupart des parties civiles, les jurés ont suivi les recommandations de Me Klarsfeld et du procureur général d'une peine « *intermédiaire* ».

3. LES SUITES DU PROCÈS

À la veille de l'examen de son pourvoi en cassation en septembre 1999, Maurice Papon s'enfuit en Suisse. La cavale est de courte durée. Arrêté, l'ancien ministre est déchu de son pourvoi en cassation et emprisonné à Fresnes puis à la Santé. Libéré en septembre 2002, pour raison médicale, il retourne vivre dans sa petite ville natale de Gretz-Armainvilliers. En juillet 2003, Papon saisit la justice pour demander un procès en appel. Le 11 juin 2004, la Cour de cassation rejette son pourvoi contre la condamnation du 2 avril 1998, mettant un point final aux recours possibles. Il décède en février 2007 à l'âge de 96 ans.

Sans doute le procès Papon symbolisera-t-il, pour la postérité, le procès du « *crime de bureau* », de ce crime typiquement vichyste au bout du compte, commis par des fonctionnaires qui, par carriérisme, manque de courage, indifférence ou préjugés xénophobes et antisémites, furent des « *maillons* » de la « *Solution finale* » sans vouloir ni, souvent, imaginer l'extermination des Juifs.

COMMISSARIAT DE L'EXPOSITION

Commissariat scientifique : Laurent Joly, directeur de recherche au CNRS
Sophie Nagiscarde, responsable du service des Activités Culturelles.

Coordination de l'exposition : Lucile Lignon, responsable des expositions temporaires, Mémorial de la Shoah, assistée de Clara Lainé, Zoé Schocké et François Breloy.

Graphisme : Doc Levin / Jeanne Triboul.

Conception du mobilier : César Gourdon, Razzle Dazzle.

LE CATALOGUE

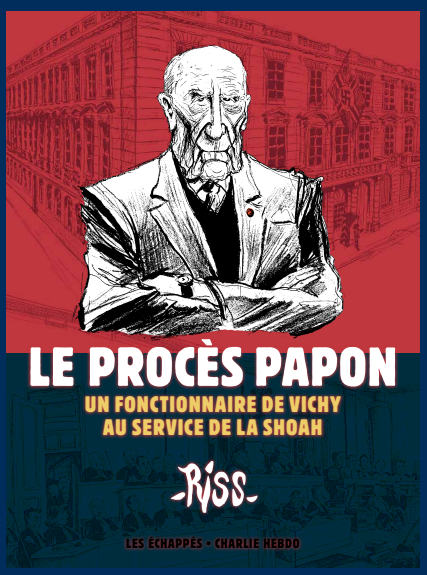

Maison d'édition : Les Échappés
ISBN : 9782357661370
Préface de Laurent Joly
Nombre de pages : 144 p.
Prix : 26 euros
Date de parution : 14 septembre 2017

AUTOUR DE L'EXPOSITION

Conférence inaugurale
jeudi 19 octobre
20h

Riss : le procès Papon

En avril 1998, Maurice Papon est reconnu coupable de complicité de crimes contre l'humanité pour son rôle dans l'arrestation de 1 600 Juifs, alors qu'il était secrétaire général de la préfecture de la Gironde entre 1942 et 1944. Ce procès historique qui, pour la première fois, a jugé un fonctionnaire de Vichy a marqué l'opinion publique notamment parce qu'il a permis à de nombreux témoins de raconter leur histoire, mais aussi parce qu'il n'était pas sans remémorer le procès de Klaus Barbie en 1987, lui aussi accusé de crimes contre l'humanité.
Riss, qui avait suivi pour *Charlie Hebdo* le procès Paul Touvier en 1994, retrace l'intensité de celui de Maurice Papon à travers plus de 400 dessins d'audience.

En présence de **Laurent Joly**, historien, directeur de recherche au CNRS.

Animée par **Perrine Kervran**, productrice à France Culture.

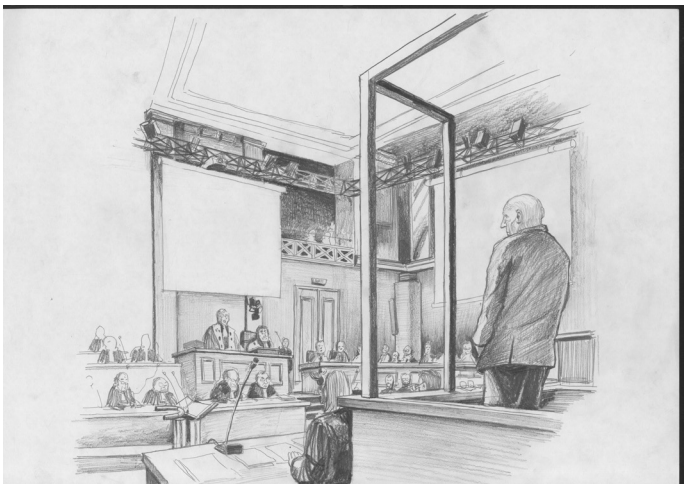

Maurice Papon face à la cour, le 12 novembre 1997
Riss
© Riss

TROIS QUESTIONS À RISS

Vous avez assisté au procès de Maurice Papon. De ce procès hors norme, vous avez donné l'un des rares reportages complets et le seul qui soit illustré. En quoi consiste la force de vos dessins ?

RISS : Le dessin permet de faire un compte rendu subjectif du procès.
C'est un point de vue personnel, à la subjectivité assumée, mais qui essaye de concilier la véracité des faits, des événements qui se sont déroulés dans le procès, avec ma perception. Le dessin permet d'affirmer graphiquement la vision que j'ai eu de cet événement. Les traits des acteurs, leur expression, parfois accentuée, est le moyen mis à ma disposition pour faire partager avec le lecteur ce que j'ai ressenti, tout en l'informant de ce qui s'est dit dans l'enceinte du tribunal.

Quel a été pour vous l'anecdote le plus marquante du procès ?

RISS : Il y a beaucoup de moments marquants dans ce procès car on a pu y voir défiler des figures importantes de la Résistance et des témoins de cette époque qui ont subi les événements. Je ne sais pas si on peut parler d' « anecdotes », mais un personnage comme Bouchinet-Serreulles qui a assuré l'intérim après l'arrestation de Jean Moulin, m'avait beaucoup impressionné, car on avait devant nous quelqu'un qui faisait le lien entre Jean Moulin et nous.
Jean Moulin devenait alors un personnage quasi réel, à travers la présence à quelques mètres de nous, d'un de ceux qui avaient travaillé avec lui. Ce n'était plus une figure quasi mythique, presqu'abstraite dont on voit le nom inscrit sur les arrêts de bus ou sur les places. L'autre personnage qui m'avait marqué fut Monsieur Babin qui a été déporté à Auschwitz vers le mois d'avril 1942 (si je ne me trompe pas), c'est-à-dire au moment de la mise en action du camp d'extermination. Il nous expliquait que le premier travail auquel il fut affecté, était de mettre les corps des personnes gazées dans les fosses et de les recouvrir de chaux. Il décrivait cela en faisant des gestes pour nous faire comprendre comment il s'y prenait. Cela signifiait qu'il avait toujours les images de ces scènes dans la tête depuis 1942. C'est là que j'ai compris ce que signifiait le terme « imprescriptibilité ».

Comment l'avez-vous vécu personnellement ?

RISS : Personnellement, j'ai mieux compris l'impact de ces persécutions sur les familles juives de France. Les personnes que j'interrogeais, me parlaient de ces arrestations, d'abord comme des drames familiaux, des familles détruites, disloquées, anéanties. C'est le cercle de famille qui était d'abord impacté par ces arrestations. La dimension politique était presque secondaire, même si elle était bien évidemment présente. Ils me parlaient d'abord de leur mère, de leur père, de leurs frères, de leurs sœur, de leurs oncles, de leurs tantes, de leur grand-mère, de leur grand-père, de leurs cousins, de tous ce qui constituent une famille, qui nous semble si évident, et dont ils ont été à tout jamais privés.

Biographies :

Laurent Joly

Directeur de recherches au CNRS, Laurent Joly est spécialiste de l'histoire de Vichy et de la Shoah en France. Il est notamment l'auteur de *L'État contre les juifs. Vichy, les nazis et la persécution antisémite* (2018), et *La Rafle du Vel d'Hiv. Paris, juillet 1942* (2022). Il a été un collaborateur régulier de *Charlie Hebdo* de 2009 à 2015.

Riss

Riss, alias Laurent Sourisseau, est un caricaturiste et auteur de bande dessinée français. En 1992, participe à la reparution de *Charlie Hebdo* auquel il collabore depuis cette date et il en devient le directeur de la rédaction à partir de mai 2009. Blessé à l'épaule droite lors de la fusillade au siège du journal à Paris le 7 janvier 2015, il succède à Charb en tant que directeur du journal. Auteur également des hors-séries *Le procès Papon* et *Le procès Touvier*, il a couvert pendant des années de grands procès criminels en tant que dessinateur de presse.

Mémorial de la SHOAH
Musée, Centre de documentation

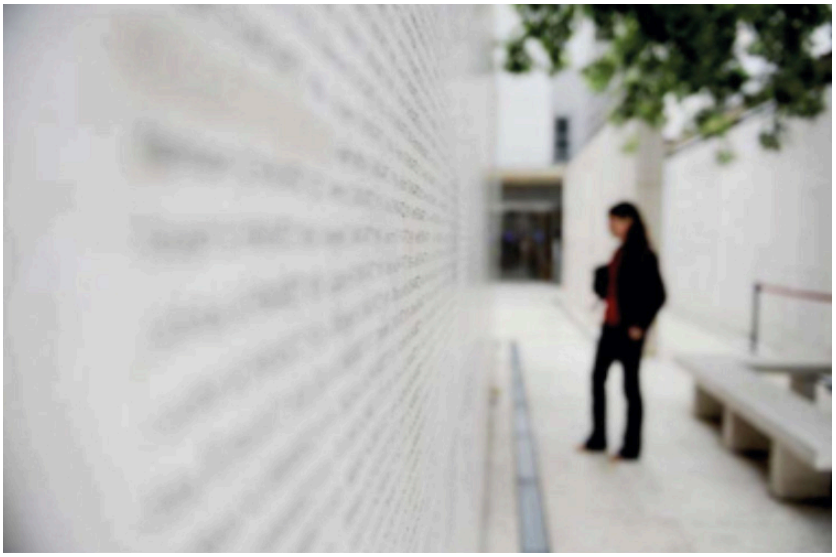

© Florence Brochoir

LE MÉMORIAL DE LA SHOAH

Le Mémorial de la Shoah, plus grand centre d'archives en Europe sur l'histoire de la Shoah, est un lieu de mémoire, de pédagogie et de transmission sur l'histoire du génocide des Juifs pendant la Seconde Guerre mondiale en Europe. Il réunit aujourd'hui six sites : le Mémorial de la Shoah de Paris et du site de Drancy, le lieu de mémoire au Chambon-sur-Lignon (Haute-Loire), le CERCIL Musée - Mémorial des enfants du Vel-d'Hiv (Loiret), le Centre culturel Jules Isaac de Clermont-Ferrand (Puy-de-Dôme), et la Gare de Pithiviers.

Ouvert au public le 27 janvier 2005 dans le quartier historique du Marais, le site parisien offre de nombreux espaces et un programme de sensibilisation conçu pour chaque type de public : une exposition permanente sur la Shoah et l'histoire des Juifs en France pendant la Seconde Guerre mondiale, un espace d'expositions temporaires, un auditorium programmant des projections, des colloques, le Mur des Noms où sont gravés les noms des 76 000 hommes, femmes et enfants juifs déportés depuis la France entre 1942 et 1944 dans le cadre de la « Solution finale », le centre de documentation (50 millions de pièces d'archives et 1 500 archives sonores, 350 000 photographies, 3 900 dessins et objets, 12 000 affiches et cartes postales, 30 000 documents cinéma, 14 500 titres de films dont 2.500 témoignages, 80 000 ouvrages) et sa salle de lecture, des espaces pédagogiques où se déroulent des ateliers pour enfants et des animations pour les classes et pour les enseignants, ainsi qu'une librairie spécialisée. Une meilleure connaissance de l'histoire de la Shoah vise à lutter également contre le retour de la haine et contre toutes formes d'intolérance aujourd'hui : le Mémorial travaille aussi depuis plus de dix ans à l'enseignement des autres génocides du XXe siècle, tels que le génocide des Tutsi au Rwanda ou encore le génocide des Arméniens et ouvre, en juin 2023, le Centre Raphael Lemkin, le nouveau centre de ressources des génocides.

INFORMATIONS PRATIQUES

RISS : LE PROCÈS PAPON
Du 19 octobre 2023 au 3 mars 2024

Mémorial de la Shoah
17, rue Geoffroy–l'Asnier
Paris 4e
Tél. : 01 42 77 44 72
contact@memorialdelashoah.org
www.memorialdelashoah.org

Ouverture de 10h à 18h
Tous les jours, sauf le samedi.
Nocturne jusqu'à 22h le jeudi.

Entrée gratuite
Métro Saint-Paul ou Hôtel-de-Ville

Responsable du Service Communication
Flavie Bitan
flavie.bitan@memorialdelashoah.org

Chargée de la communication digitale
Léa Taieb
lea.taieb@memorialdelashoah.org

CONTACT PRESSE

Agence C La Vie
Ingrid Cadoret
ingrid@c-la-vie.fr
06 88 89 17 72

Alessia Tobia
alessia.tobia@c-la-vie.fr
06 40 38 06 73

Mémorial de la SHOAH
Musée, Centre de documentation

Maurice Papon face à la cour, le 5 janvier 1998 © Riss

EXPOSITION RISS
LE PROCÈS PAPON

DU 19 OCTOBRE 2023
AU 3 MARS 2024
ENTRÉE GRATUITE

GOUVERNEMENT Liberté Égalité Fraternité · Fondation pour la Mémoire de la Shoah · DILCRAH · VILLE DE PARIS · SNCF · CHARLIE HEBDO · TOUTE L'HISTOIRE · france•tv

Mémorial de la Shoah
17, rue Geoffroy l'Asnier 75004 Paris
www.memorialdelashoah.org